



Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID : 038-213805161-20211018-DEL55-DE

**délibération**

Bertrand  
Levrault

# conseil municipal

## N°55

### 18 octobre 2021

#### Service Aménagement Durable

Pages :

Pièce jointe :  
Liste des actions

Télétransmis  
en préfecture le:

N°AR de la préfecture :  
038-213805161-

L'an deux mil vingt et un le **18 octobre 2021**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 11 octobre 2021

#### Présents :

**Majorité :** Bertrand Spindler, Isabelle Miroglio, Benoît Callens, Elizabeth Debeunne, Marie-Claude Blin, Marie Emery, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Laurence Kahn, Marine Legendre, Josette Munoz, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Elisabeth Wolf, Fawzi Draïdi, Nicolas Retour

**Soit 19 personnes**

#### Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes Françoise Jannone, Pascale Le Marois

**Soit 6 personnes**

Excusés : MM. Philippe Auger (Pouvoir à Bertrand Spindler), Pierre Despres, (pouvoir à Jean Luc Petitclerc), Gilles Novarina (pouvoir à Marie Claude Blin), Thierry Vermorel (pouvoir à Pascale Le Marois).

#### Secrétaire de séance :

M. Fawzi Draïdi a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Charte de la participation citoyenne

**Rapporteur : Monsieur Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'engagement de la ville de La Tronche dans l'élaboration d'une démarche de participation citoyenne,

Vu l'avis de la commission Ville durable du 28 octobre 2021,

**Ville de La Tronche**

74, Grande Rue

38700 La Tronche

04 76 63 77 00

[www.ville-latronche.fr](http://www.ville-latronche.fr)



Considérant que pour formaliser l'engagement de la ville en matière de participation citoyenne, il convient d'exposer les principes retenus par les élus dans une charte dédiée.

La participation citoyenne peut prendre plusieurs formes : de la seule information à la co-construction. Elle varie aussi dans la temporalité suivant les projets : régulière pour des instances permanentes ou plus ponctuelle, le temps de réaliser un projet par exemple.

Il est prévu deux instances permanentes techniques dans lesquelles les citoyens volontaires s'engageront pour plusieurs années :

- sur les questions de mobilités
- sur les questions d'urbanisme.

Des élus, représentant chaque groupe politique, et des techniciens de la ville en compléteront la composition.

Enfin, une instance permanente structurelle, constituée par le même type de collège, permettra de son côté de proposer un fonctionnement de la participation, d'en observer les effets au fil du temps, d'enrichir les pratiques par différents retours d'expérience et d'en renforcer les actions.

**La Charte de la participation citoyenne est jointe en annexe.**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :**

- De valider la Charte de la participation citoyenne

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**